

BUDGET 2027

Frais de culte : Commentaires

30	3010 : données communiquées par l'EREV (1 poste à 100 %, 1 poste à 60% et 1 poste à 20%), salaires nets 3013 : vacance de poste à 90 %, salaire net L'ensemble des salaires sera indexé au même taux que l'Etat du Valais conformément à la pratique de l'EREV. Nous l'avons hypothétiquement estimée à 0,2%. 3040 : augmentation des salaires bruts à CHF 28.- / heure 3051 : salaire annuel de CHF 4'000.- pour un chargé de la communication
31	3110 : données communiquées par l'EREV (idem 3010)
40	4002 : temple de Champéry : • Contrat maintenance horloge • Mise en conformité : Normes incendies : tableau électrique Normes SIA : garde-corps de l'escalier 4003 : Biolle : • Sous-sol : peinture, crépi et aménagement + les frais courants de Biolle
49	4901 : cotisation à l'EREV (pour 2027 : 3'290 paroissiens à frs 16.20 (2,5% de la masse salariale 2022 sur la base du nombre de postes au budget de chaque paroisse ainsi que de CHF 13,50 par paroissien sur la base du recensement au 31 décembre 2025))
50	5090 : les communes ont dénoncé, pour le 31.12.2026, la convention prévue dans la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat dans le canton du Valais (LREE) à l'article 5 ch. 2. Comme actuellement, il n'y a pas de convention conclue, c'est l'article 5 ch.1 de la LREE qui s'applique. <u>Article 5</u> 1. Pour autant que les paroisses de l'Eglise catholique romaine et celles de l'Eglise réformée évangélique ne peuvent, par leurs moyens propres, subvenir aux frais de culte des Eglises locales, ceux-ci sont, sous réserve des libertés de conscience et de croyance, mis à la charge des communes municipales. 2. Par convention ratifiée par l'autorité compétente de l'Eglise reconnue, les communes municipales et les paroisses peuvent régler, dans le respect des principes constitutionnels, leurs relations réciproques (...)
55	Titres : part sociales de la Maison Ouvrière
58	5802 : vacance de poste (contrepartie 3013) – ristourne de 50% par l'EREV, l'autre 50% va dans le fonds « Nouveaux postes ministériels » de l'EREV

Ménage paroissial : Commentaires

60	6012 : données communiquées par l'EREV (1 poste à 100 %, 1 poste à 60% et 1 poste à 20%) 6013 : vacance de poste 90%
61	6110 : données communiquées par l'EREV (idem ci-dessus)